

Quelles méthodes de réalisation des droits sociaux ?



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/revdh/167>

DOI : [10.4000/revdh.167](https://doi.org/10.4000/revdh.167)

ISSN : 2264-119X

Éditeur

Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2012

Pagination : 297

Référence électronique

« Quelles méthodes de réalisation des droits sociaux ? », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], 1 | 2012, mis en ligne le 30 juin 2012, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/167> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/revdh.167>

TITRE 1 - QUELLES METHODES DE REALISATION DES DROITS SOCIAUX ?

Comment le juge met-il en œuvre les droits sociaux ? La question, par sa généralité, appelle des réponses variables, selon les juridictions étudiées. Car si l'approche comparatiste (Chapitre 1) révèle des approches comparables, autour de la formation de standards commun (Section 1) ou de stratégies judiciaires bien identifiables (Section 2), le droit français offre des enseignements originaux (Chapitre 2), pour peu qu'on examine attentivement certaines procédures, qu'il s'agisse du contentieux de l'urgence (Section 1) ou de ceux relatifs au droit au séjour des étrangers ou des garanties des salariés (Section 2).